



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'agriculture durable

Question écrite n° 99200

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le contrat d'agriculture durable (CAD), qui a été créé par le décret n° 2003-675 du 22 juillet 2003. Le CAD est un outil de développement de la multifonctionnalité de l'agriculture. Il porte en particulier sur la contribution de l'exploitation agricole à la préservation des ressources naturelles et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural en vue notamment de lutter contre l'érosion, de préserver la qualité des sols, la ressource en eau, la biodiversité et les paysages. Il souhaiterait connaître le nombre de CAD signés à ce jour.

Texte de la réponse

Au 15 juillet 2006, on compte 19 396 contrats d'agriculture durable signés au total. 6 106 CAD ont pris effet en 2004, 9 593 en 2005, et 3 697 en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99200

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6924

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8788